



La prise de décisions se situe à différents niveaux. Des commissions mixtes des secteurs public et privé prennent des décisions pragmatiques orientées en fonction du marché en se basant sur l'expérience d'éminents hommes d'affaires. Des commissions décentralisées dans les diverses régions du Canada, à qui l'on a délégué certains pouvoirs d'approbation, permettent d'accélérer la prise de décisions grâce à leur connaissance des conditions économiques régionales.

Formes d'aide de l'EDP. Cinq genres de subventions sont offerts pour compenser partiellement les frais de consultation en vue de formuler des propositions pour des projets d'aide, pour étudier les possibilités du marché, pour étudier des projets d'amélioration de la productivité qui, sans nécessiter une nouvelle technologie, peuvent comporter certains risques, pour promouvoir une plus grande utilisation du design pour les produits fabriqués en grande quantité, et au titre d'innovations technologiques qui pourraient entraîner une croissance industrielle et des bénéfices pour l'entreprise et pour l'économie canadienne.

Des prêts ou des assurances de prêts pour des projets de réadaptation facilitent la restructuration d'entreprises en fournissant une aide de dernier recours. L'objectif est d'aider les entreprises canadiennes à soutenir la concurrence internationale sur les marchés intérieur et d'exportation. Dans certains cas, les sources classiques de financement sont insuffisantes pour les entreprises de petite taille et de taille moyenne, et une assurance de prêt (garanties) peut être fournie. Des prêts directs peuvent également être accordés, mais uniquement aux entreprises qui ont été lésées par la concurrence des produits d'importation. Ces prêts et assurances de prêts peuvent servir à l'expansion des entreprises, à la modernisation du matériel, ou être utilisés comme fonds de roulement. Vu les risques que comporte le financement de dernier recours, il est possible d'associer ce genre d'aide aux subventions décrites ci-haut.